



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20251016-602025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°60/2025
Objet : DECISIONS DU MAIRE SUR LA BASE DE SES DELEGATIONS

Membres : 18

Présents : 13

Procuration : 5

Voix délibérative : 18

Date de la convocation :

10.10.2025

Date d'affichage :

20.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 16 Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Philippe GARCIA ; Thierry SOLDA ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER

Absents ayant donné procuration : Michèle VALDENNAIRE (donne procuration à François MOUTTE) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Magali ROUGE) ; Laurent DESAINRIQUER (donne procuration à Marc GIMBERNAT) ; Sophie SALA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Laurent TOIX).

Secrétaire de séance : Lydie MAJORAL

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

672025	Etat descriptif division entrepôt Monsieur Meubles – MATIERE A VOIR
682025	Raccordement La Poste et Église Vidéo protection – ORIZON
692025	Modification branchement Vidéo protection sortie village route Alenya, route de Saleilles, route de Corneilla – ORIZON
702025	Création mat double groupe scolaire – AGECE
712025	Installation but multisport cour de récréation – CASAL SPORT
722025	Installation luminaire parking des écoles – INCONEL
732025	Achat décoration Octobre rose – TECHNIC INDUSTRIES DECOLUM
742025	Modification de l'encaisse maximum de la régie périscolaire – passage de 1 000 à 20 000 €

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Prend acte des décisions de Monsieur le Maire sur la base de ses délégations

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Au registre sont les signatures